



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 26 mai 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **GRENOBLE (38)** à :

ARNAUD Jessica
BENYETTOU ORIBI Sarra
CRISTOUD Justine [avec les félicitations du jury]
CUZZIT Anouchka
DE LA CORTE Julie
DEPARIS Alicia [avec les félicitations du jury]
DESGRANGES Coralie
DOS SANTOS Magali
FETHI Sarah
MALCANGI Mylène
NOYER Aurélie
NUGUES Églantine
PERRILLAT-COLLOMB Magali [avec les félicitations du jury]
RODRIGUES Sabrina
ROUX-MERCERY épouse LAURENT Valérie
SERVEL épouse GERIN Béatrice
SOUAG Molkheir
TOUREL Elsa
ZANNA Lucy



Fait à Paris, le 26 mai 2014,
le président de jury,

Olivier CLARHAUT